

Dans le monde des travailleuses

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 45

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans le monde des travailleuses

« Le travail des femmes dans un monde en évolution », telle est l'une des questions qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail.

A la création de l'OIT, il s'agissait avant tout de défendre les femmes contre l'exploitation et de protéger leur santé en cas de maternité. Des normes internationales ont été adoptées pour traiter ces problèmes.

Actuellement, la nécessité se fait sentir d'améliorer les perspectives offertes à la femme dans le monde du travail et de lui garantir l'égalité de chance et de traitement.

C'est en raison des vastes changements qui sont intervenus et qui interviennent encore dans la participation de la femme à l'activité économique que la Conférence internationale du travail est appelée à se pencher sur les problèmes des travailleuses. Partout des débouchés plus larges et plus variés sont offerts à la main-d'œuvre féminine. Dans les pays hautement industrialisés comme dans les pays en voie de développement, les femmes s'intègrent de plus en plus dans la vie économique, au même titre que les hommes.

hors de leur foyer de combiner harmonieusement les soins du foyer et leur travail professionnel. Afin de préparer l'examen de cette question, un questionnaire a été envoyé aux gouvernements. Sur la base des réponses reçues, une série de conclusions a été établie, conclusions qui pourront être discutées lors de la conférence de l'an prochain.

Les conclusions portent sur les objets suivants :

- Le principe de la non-discrimination en matière d'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales.
- Information et éducation du public au sujet des problèmes des femmes ayant des responsabilités familiales.
- Développement et organisation de services et installations de soins aux enfants.
- Possibilités et arrangements touchant l'emploi des femmes à temps partiel.
- Mesures prises à faciliter l'entrée en emploi ou la reprise d'un emploi par les femmes qui n'ont pas travaillé pendant une période relativement longue en raison, notamment, de leurs responsabilités familiales.
- Autres mesures visant à aider les femmes à s'acquiescer de leurs obligations professionnelles et familiales.

fait toutefois reconnaître que, bien que l'attitude des femmes cingalaises ait changé, la vieille conception populaire, selon laquelle la femme doit avoir pour idéal de se marier et de se dévouer à son mari et à ses enfants, subsiste toujours. C'est surtout dans les districts urbains que certaines femmes ont pu assumer d'autres fonctions et modifier leur situation vis-à-vis des hommes. Mais Ceylan est essentiellement un pays agricole, et la majorité des femmes vivent à la campagne, où presque aucun changement ne s'est encore produit.

Les hommes appartenant à la classe supérieure ou moyenne qui ont fréquenté l'université, ou d'autres établissements d'enseignement, préfèrent épouser une femme pourvue d'une dot et restant à la maison plutôt qu'une femme instruite exerçant à l'extérieur un métier rémunéré.

Ils ont l'impression qu'une épouse cultivée et touchant un traitement mensuel serait trop indépendante et insuffisamment soumise à son mari. Beaucoup sont choqués à l'idée d'une femme partant chaque matin pour aller travailler, et s'irritent même de voir une femme conduire une voiture ou monter à bicyclette.

C'est pourquoi beaucoup de jeunes filles instruites et engagées dans une carrière trouvent difficilement à se marier avec un homme d'un niveau social et économique équivalent au leur et restent célibataires. Très peu ont la chance de trouver un mari n'exigeant ni la dot traditionnelle, ni une attitude de soumission.

Il est vrai d'autre part que les ouvriers et les membres des couches modestes de la classe moyenne, dont les revenus sont insuffisants pour faire vivre toute la famille, demandent à leur femme de les aider en travaillant à l'extérieur, mais dès qu'ils sont un peu plus à leur aise, eux aussi préfèrent qu'elle reste en sécurité à la maison.

Les parents riches font apprendre à leurs filles la musique et la danse, la connaissance de ces arts d'agrément étant un avantage lorsqu'il s'agit de leur trouver un mari jouissant d'un certain prestige social, un médecin, un fonctionnaire, un magistrat, par exemple. Mais d'une façon générale, on considère comme inutile de donner aux filles la même instruction qu'aux garçons.

La plupart des femmes instruites de la présente génération font valoir leurs droits en silence, mais avec succès, et se sont mises à occuper des emplois qui n'avaient jamais encore été confiés à des femmes. On compte maintenant parmi elles des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, des médecins, des juristes, des bibliothécaires, des membres du Parlement et même, tout récemment encore, un ministre.

C'est à Ceylan, en juillet 1960, que pour la première fois dans le monde une femme a été élue au poste de Premier ministre.

BIRMANIE

L'une des caractéristiques qui différencie ma génération de celle de ma mère ou de ma grand-mère est le nombre des femmes qui exercent une profession. Les femmes birmanes ont toujours eu la réputation d'être habiles en affaires et tout à fait compétentes. Dans les villages, certains ont même occupé le trône à diverses époques de notre histoire, mais le fait d'avoir une activité professionnelle régulière est un phénomène nouveau parmi elles.

La hausse des prix et du niveau de la vie depuis la guerre oblige les ménages à disposer de deux sources de revenus de plus en plus confortables. Même quand le mari gagne assez pour subvenir aux besoins essentiels de la famille, c'est le supplément de ressources apporté par la femme qui permet à tous de profiter des agréments de la civilisation moderne.

Outre cette raison économique, la femme instruite d'aujourd'hui apprécie le sentiment d'indépendance que lui donne le fait de gagner sa vie, et elle est désireuse de tirer parti des larges possibilités que lui offrent, à cet égard, les études qu'elle a faites. De plus, lorsque les deux conjoints gagnent de l'argent, le prestige de la famille s'en trouve rehaussé.

En Birmanie, la femme a toujours tenu sa place dans la vie publique. Théoriquement, aucune fonction ne lui est interdite, ni par la société, ni par la loi. Pendant toute l'histoire du pays, elle a été l'égal de l'homme. Le droit coutumier reconnaît cette égalité, et c'est ainsi que nous avons toujours eu le droit d'hériter en notre nom personnel.

Toutefois, exception faite des époques où le pays était gouverné par une femme, les Birmanes ont respecté une infériorité à la politique sans doute au caractère passif de la philosophie du bouddhisme birman.

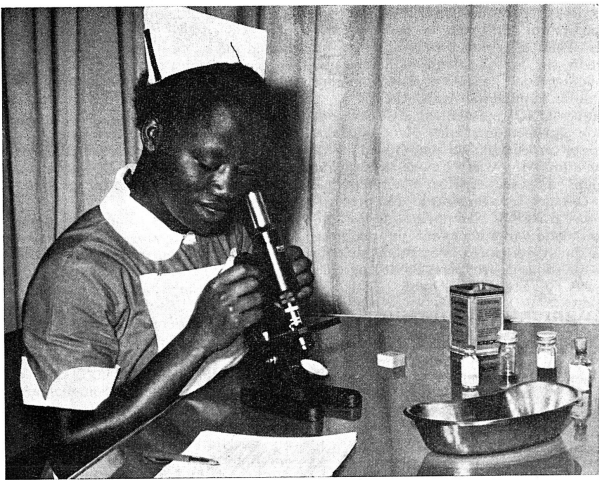
THAÏLANDE

A l'époque de ma mère, la plupart des femmes se cantonnaient encore dans leur rôle de ménagère. Pares étaient celles qui avaient une carrière indépendante. Dans notre ville, par exemple, il n'y avait que l'institutrice. Une autre femme était infirmière à Bangkok.

A l'heure actuelle, il en est tout autrement : la plupart des jeunes femmes et même des jeunes mères vont travailler à l'extérieur. Toutes mes cousines sont salariées : les familles sont plus petites que du temps de ma mère et il n'est plus possible comme jadis de loger chez soi les parents éloignés : aussi, beaucoup de femmes qui travaillent sont-elles obligées d'engager des domestiques.

Ma grand-mère citait souvent le vieux dicton : « Le mari est l'ombrelle qui protège la tête de l'épouse », en fait, elle-même n'aurait pas eu respect de tous. Obéis-lui donc. » Aujourd'hui, beaucoup de femmes estiment que la vie a changé, que l'homme et la femme se complètent mutuellement, et que le mari ne saurait exiger de son épouse une obéissance absolue.

En trois générations, le statut des hommes et des femmes, des fils et des filles s'est transformé. Et ce rythme de changement est plus rapide que dans aucune autre société des générations de ma mère et de ma grand-mère. Mais entre la génération de ma mère et la mienne, l'écart est énorme.



Dans l'ensemble du monde, vingt-sept femmes sur cent appartiennent à la population productrice et environ un tiers des effectifs mondiaux de main-d'œuvre se compose de femmes.

Un rapport du BIT soumis à la Conférence relève que la modification de la répartition de la main-d'œuvre féminine sous l'effet de l'industrialisation et l'urbanisation se traduit par un accroissement constant de la proportion des femmes qui exercent une activité lucrative dans les secteurs non agricoles de l'économie.

Une autre caractéristique de l'évolution récente est l'accroissement considérable du nombre de femmes mariées travaillant à plein temps ou à temps partiel. Dans certains pays, un tiers au moins de toutes les femmes mariées participe à la vie économique, et les femmes mariées représentent plus de la moitié de l'ensemble de la main-d'œuvre féminine. On peut s'attendre que le nombre des femmes ayant des responsabilités familiales

Ces quatre récits autobiographiques sont tirés d'une étude de l'Unesco « Femmes de l'Asie nouvelle : l'évolution de la condition féminine en Asie du Sud et du Sud-Est ».

CEYLAN

Dans toutes les religions et toutes les castes, depuis des temps immémoriaux et même après l'introduction du christianisme, être une bonne épouse et bonne mère était considéré comme la seule perfection à laquelle une femme pût prétendre. La nièce entretenait cet idéal dans le cœur des femmes de Ceylan. La femme n'était pas faite pour exercer un métier. Avant l'arrivée des Britanniques, en 1766, arrivée qui marqua le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de Ceylan, aucune Cingalaise n'avait jamais occupé un emploi rémunéré. Les filles n'avaient pas la possibilité de faire des études en règle, comme les garçons, dans les écoles dirigées par des moines bouddhistes (piveriva), ou aux pieds des brahmanes hindous. Les rares femmes qui savaient lire avaient été instruites à la maison par leur père, un frère aîné, ou quelque autre parent masculin déjà d'âge mûr.

La condition des Cingalaises était donc loin d'être enviable, la femme étant toujours considérée comme inférieure à tous égards à l'homme comme une source constante d'ennuis et de perversité. Le Bouddha lui-même avait d'abord refusé d'admettre les femmes dans le « sasana » (clergé bouddhique), car la femme peut difficilement mener une vie d'austérité et de renoncement, ayant l'esprit plus inconstant, plus instable et plus émotif que l'homme.

Les bouddhistes sont convaincus que seuls les êtres de sexe masculin peuvent devenir des Bouddhas, et que les femmes ont plus de peine que les hommes à atteindre le stade de l'« arahant » (état de sainteté précédant l'illumination suprême). Le fait de naître femme est considéré comme la preuve d'un mauvais « karma » dans une vie antérieure, et il faut accumuler de nombreux mérites pour naître dans un corps masculin. Les Hindouistes ont des croyances analogues. La condition de la femme cingalaise était la conséquence de ces croyances.

La femme devait être pour l'homme une compagne affectueuse et soumise. Elle avait pour rôle de mettre au monde et d'élever ses enfants, de s'occuper du ménage, de la cuisine, du blanchissage, de la couture et du raccommodage, de veiller à ce que son mari, ses parents et beaux-parents, ses enfants aient tout ce dont ils avaient besoin, que leur naissance même les destinât à remplir.

Aujourd'hui, avec les progrès de l'instruction obligatoire, l'influence culturelle de l'Occident et le suffrage universel, la société a considérablement évolué. Les castes sont moins rigides, et coïncident moins étroitement avec les classes sociales. L'instruction et la richesse ont engendré une visible mobilité sociale, qui a elle-même entraîné la formation d'une classe moyenne, à laquelle peuvent appartenir des gens de n'importe quelle caste, croyance ou race.

De l'école primaire jusqu'à l'université, le système d'enseignement offre aujourd'hui les mêmes possibilités de s'instruire aux filles et aux garçons. Les femmes ont théoriquement accès à toutes les professions et occupations, à l'exception de l'administration civile, et en pratique elles ont de plus larges possibilités d'avancement qu'autrefois. Il

Les paysannes et la coopération européenne

La Confédération européenne de l'Agriculture, qui groupe dix-sept pays, vient de tenir ses assises à Montreux, du 27 septembre au 2 octobre. Alors que la plupart des organisations européennes oublient totalement les femmes — si ce n'est à titre de secrétaires ou de traductrices — il faut reconnaître que sur le plan agricole une place importante leur est réservée. La commission de « Sociologie rurale, famille paysanne et économie domestique » est en effet formée d'autant de femmes que d'hommes et, aux sessions de Montreux, la Suisse était largement représentée par des déléguées de l'Union des paysannes suisses.

Cette commission a, cette année, étudié la Charte sociale de l'Agriculture européenne qui est destinée à compléter la Charte sociale du Conseil de l'Europe, laquelle se préoccupe presque uniquement des travailleurs salariés et de leur droit au travail rémunéré par un salaire équitable.

La Charte sociale de l'Agriculture européenne — qui sera présentée par le comité de la CEA au Conseil de l'Europe — se préoccupe des conditions de vie, de travail et de gain des agriculteurs. Si elle affirme le droit à un revenu équitable pour toute exploitation rationnellement conduite, elle s'inquiète aussi de l'aménagement des fermes, de leurs conditions de confort et d'hygiène, de la signification du travail ménager par la rationalisation des installations, de la formation professionnelle et de la vulgarisation, des contacts entre la ville et la campagne.

Mais, bien évidemment, ce sont surtout les interventions particulières qui furent intéressantes par ce qu'elles laissaient entrevoir des conditions de vie dans les différents pays d'Europe. Celle du délégué turc, par exemple, se préoccupant de ne pas exagérer les exigences de confort dans la Charte pour la rendre acceptable par son pays (un Français avait parlé de télévision dans les fermes !), celle du Belge s'inquiétant de protéger autant les fermiers que les propriétaires en cas d'expropriation, l'exposé de la rapporteuse italienne faisant apparaître le nombre élevé d'ouvrières agricoles occupées encore dans la péninsule, et cette réponse d'un délégué hollandais à qui nous demandions où en était le problème de la main-d'œuvre agricole aux Pays-Bas et qui répondit simplement :

— Il n'y a pas de problème... parce qu'il n'y a plus de main-d'œuvre.

Ces assises de Montreux nous ont permis d'approcher les différences fondamentales entre les divers pays d'Europe — surdéveloppés au nord, sous-développés au sud — et les incidences que ces degrés de développement divers ont sur les conditions de vie des agriculteurs.

Raymonde Jaggi

VIET-NAM

Lorsque j'écrivais ces lignes en mai 1940, les jeunes filles qui désiraient pousser leur études au-delà du niveau de l'enseignement primaire étaient forcées de suivre les cours au lycée de garçons. C'est dans ces conditions que chaque année, quatre ou cinq jeunes filles audacieuses, ou téméraires, tentaient la grande aventure de la préparation au baccalauréat. Il y fallait quelque courage ! La tradition de Confucius restait puissante et inflexible. Elle interdisait toute camaraderie, toute familiarité entre jeunes gens des deux sexes. Sauf cas d'extrême nécessité, garçons et filles n'avaient pas le droit d'échanger un mot. Aujourd'hui, plus de vingt ans ont passé, et s'il arrive de croiser un de mes anciens camarades de classe, marié, père de famille, chauve et un peu bedonnant, nous ne pouvons nous empêcher de rire à l'évocation de ce temps-là. Les choses ont bien changé depuis ce premier matin où notre petit groupe de fillettes, drapées dans leur dignité et dans leur silence hautain, franchissait la porte du lycée Petrus Ky, et se frayait un chemin dans les couloirs, suivant l'indication des flèches rouges qui, nous le supposions du moins, devaient nous conduire aux salles de classe, mais qui, pour notre courte honte, menaient tout simplement... aux toilettes !



Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!
Pâtes de Rolle
avec bons de voyage

et travaillant hors de leur foyer augmentent encore au cours des années à venir.

Cette tendance à un accroissement de l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales soulève de nouveaux problèmes qui intéressent la société en général, l'économie, les travailleuses et leur famille.

L'attention se porte donc actuellement sur les politiques et les mesures qui permettraient aux femmes ayant des responsabilités familiales et qui doivent ou désirent travailler